

18<sup>th</sup>

INTERNATIONAL CONFERENCES AND EXHIBITION  
ON VIRTUAL TECHNOLOGIES AND USES

LAVAL VIRTUAL AWARD 2016

RÈGLEMENT



LAVAL  
VIRTUAL

23/27 MARCH 2016

◆ WWW.LAVAL-VIRTUAL.ORG ◆

### Article 1 : Participants

Peuvent concourir aux Laval Virtual Awards : toutes les entreprises, les laboratoires ou les particuliers ayant réalisé ou participé à la réalisation de projets présentant un fort potentiel innovant et basé sur les nouvelles technologies : Réalité Virtuelle, Augmentée, Mixte, 3D printing, objets connectés etc.

Le projet soumis pourra être inscrit à 3 catégories maximum parmi les suivantes

- Industrial design & simulation
- Engineering & Construction
- Business, Communication & Services
- Culture, Art & Heritage
- Sport & Leisure
- 3D games & Entertainment
- Transport & Mobility
- Interfaces & Multi-purpose equipment
- Sciences & Humanities
- Environment & Health
- Training & Education

### Article 2 : Conditions générales

- Les participants doivent faire parvenir aux organisateurs tous les documents destinés au Jury pour le 30 Janvier 2016
- Une vidéo de présentation de la réalisation est obligatoire (voir article 3)
- Les frais éventuels d'envoi des documents sont à la charge des participants.
- Les participants nommés par le Jury sont invités à participer gratuitement à la Cérémonie de remise des Laval Virtual Awards qui aura lieu le mercredi 25 Mars 2016 - 11h00 à Laval Virtual.

### **Article 3 : Inscriptions**

L'inscription aux Laval Virtual Awards est gratuite et devra être effectuée en ligne sur le site de Laval Virtual avant le 30 Janvier 2016. Ils seront accompagnés :

- Un lien vers un film (de 90 secondes maximum, en codage .mpeg, .avi, ou .mov de bonne qualité) présentant la réalisation ou téléchargeable à l'aide d'un lien FTP
- De photos et d'images décrivant les réalisations
- Du maximum d'éléments et d'informations techniques susceptibles d'aider le jury à choisir les Nominés et les lauréats (dossier de présentation, coupures de presse,...).

Chaque réalisation ne peut être inscrite que dans 1 ou 2 ou 3 catégories (voir article 1), les catégories inscrites en sus seront éliminées par la Commission de sélection.

### **Article 4 : Sélection**

- L'admission des réalisations aux Laval Virtual Awards est délibérée sans appel par le Comité de sélection qui détermine la liste des nominés.
- Les extraits vidéo des réalisations présentées lors des Laval Virtual Awards sont choisis par ce même Comité de sélection et sont sans appel.
- Le Jury se réserve le droit de ne pas décerner de trophée dans une ou plusieurs catégories si la qualité des réalisations proposées ne lui semble pas suffisante.
- Les décisions du jury sont sans appel.

### **Article 5 : Les prix**

Chaque lauréat se voit attribuer un Trophée dans une des catégories énoncées précédemment et bénéficiera d'une visibilité optimale.

Un trophée spécifique est attribué : le Prix du Jury.

### **Article 6 : Le jury**

Le jury des Laval Virtual Awards est composé de professionnels de la réalité virtuelle et de spécialistes des différents domaines récompensés. Le résultat des délibérations sera annoncé environ un mois avant le salon LAVAL VIRTUAL et la remise des prix aura lieu sur la Keynote Area le mercredi 25 Mars 2016 à 11h.